



Plan d'action de développement durable 2016-2020

.....

Office québécois
de la langue française
et Commission de toponymie

Le contenu de cette publication a été produit par le comité de développement durable de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Office québécois de la langue française
Édifice Camille-Laurin
125, rue Sherbrooke Ouest, RC
Montréal (Québec) H2X 1X4
Téléphone : 514 873-6565
Sans frais : 1 888 873-6202
Site Web : www.oqlf.gouv.qc.ca
Courriel : info@oqlf.gouv.qc.ca

Il est possible de consulter ce rapport dans le site Web de l'Office et de la Commission.
Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN version électronique : 978-2-550-77161-6

© Gouvernement du Québec, 2016

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de l'organisation.

**Plan d'action
de développement
durable 2016-2020**

Table des matières

Mot du président		6
Les premiers pas de l'organisation en matière de développement durable		8
La prochaine étape de la démarche gouvernementale de développement durable		10
Les activités incontournables		12
Le plan d'action de développement durable 2016-2020		13
Orientation 1	Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	14
Objectif 1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	14
Action 1	Favoriser les achats responsables	15
Action 2	Favoriser la juste utilisation du papier	16
Action 3	Améliorer en continu la gestion responsable du parc informatique	16
Action 4	Adopter des critères pour favoriser les pratiques responsables, notamment en ce qui concerne les déplacements, les réunions et l'information transmise aux entreprises, aux citoyens ainsi qu'aux partenaires	17
Objectif 1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	18
Action 5	Intégrer une grille encadrant la prise en compte des principes de développement durable à tout dossier stratégique présenté au comité directeur	18
Action 6	S'assurer que le comité de développement durable joue un rôle-conseil sur les questions relevant de sa compétence.	19

Objectif 1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	19
Action 7	Former les gestionnaires à la prise en compte des principes de développement durable	20
Action 8	Mettre en valeur les liens existants entre les activités de l'organisation et les principes de développement durable	20
Action 9	Maintenir différentes activités de promotion et de sensibilisation	21
Objectif 1.5	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	21
Action 10	Adopter une procédure particulière visant l'échange d'informations entre la Commission et les différents acteurs, dans le cadre du Programme de désignations commémoratives	22
Action 11	Promouvoir l'utilisation du français dans les domaines scientifiques et techniques	23
Orientation 4	Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	24
Objectif 4.1	Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables	24
Action 12	Mettre en place des moyens afin de soutenir les candidats aux ordres professionnels qui doivent réussir l'examen de français de l'Office	25
Annexe I	Tableau des exclusions	26
Annexe II	Tableau synoptique	29



Mot du président

C'est avec fierté que je présente le nouveau plan d'action de développement durable de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie. Au cours des années 2016 à 2020, ces organismes veilleront à mettre en œuvre ce plan pragmatique qui respecte l'essence de la Stratégie gouvernementale de développement durable, adoptée à l'automne 2015. Avec ce plan, qui s'inscrit dans la continuité du précédent, l'Office et la Commission s'engagent à accroître la gestion responsable de leurs activités et à sensibiliser leur personnel à la protection de l'environnement, au progrès social et à l'efficacité économique : trois axes indissociables du développement durable.

L'Office et la Commission entendent poursuivre leurs efforts pour renforcer l'expertise de toutes leurs équipes en matière de gestion responsable. Des gestes seront accomplis pour que tout leur personnel acquière notamment une meilleure connaissance des seize grands principes de développement durable. Nous comptons d'ailleurs faciliter l'intégration et la compréhension de ces derniers en démontrant qu'ils sont naturellement liés à de nombreuses activités organisationnelles récurrentes. Par surcroît, des outils et des moyens concrets (politique, grille d'évaluation, aide-mémoire, etc.) seront mis en place pour formaliser des pratiques responsables déjà existantes ou nouvelles. Cette démarche, je l'espère, ancrera l'écoresponsabilité au cœur même des activités des deux organismes.

En vertu de leur mission respective de promotion et de protection de la langue française, et de mise en valeur du visage français du Québec et de son patrimoine toponymique, l'Office et la Commission atteignent déjà certains objectifs stratégiques du gouvernement, dont celui de renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial. Le plan d'action 2016-2020 donne ainsi l'occasion à ces organismes d'innover et d'aller plus loin dans l'accomplissement de leur mandat. Ils travailleront main dans la main avec différents partenaires afin de créer des projets rassembleurs qui permettront de réaffirmer leur rôle dans la collectivité québécoise.

Par leurs engagements relatifs à ce nouveau plan, l'Office et la Commission remplissent leur devoir d'exemplarité au sein de la fonction publique. J'ai la ferme intention de les accompagner à toutes les étapes de son application et je souhaite que les deux organismes que je dirige puissent contribuer à leur façon à l'épanouissement d'une société bien informée, innovante, soucieuse du bien-être de tous et respectueuse de son patrimoine naturel.

Le président-directeur général,
Robert Vézina





Les premiers pas de l'organisation en matière de développement durable

.....

La Loi sur le développement durable a eu dix ans en avril 2016 et le gouvernement du Québec est déjà bien engagé dans sa recherche en la matière. À l'Office québécois de la langue française et à la Commission de toponymie, la mise en œuvre du premier plan d'action de développement durable a constitué une expérience très enrichissante qui a mis en évidence les nombreux avantages de cette démarche collaborative et participative. Si la démarche s'est révélée collaborative, c'est qu'elle nous a amenés, notamment par l'entremise du Bureau de coordination de développement durable (BCDD), à réfléchir à divers sujets avec d'autres acteurs gouvernementaux :

- le ministère de la Culture, à propos de l'intégration de l'Agenda 21 à la démarche de développement durable;
- la SAAQ, la RAMQ et la CNESST, en ce qui concerne l'adaptation d'un outil d'évaluation de la performance en développement durable;
- les officiers et officières de développement durable des MO, à l'occasion des ateliers du BCDD et par l'intermédiaire de la plateforme **Communauté des intervenants en développement durable**.

La démarche s'est également révélée participative, puisqu'elle a mis à contribution non seulement les membres du comité de développement durable, les décideurs et les décideuses, mais aussi l'ensemble du personnel de l'organisation, qui a régulièrement été informé, sondé et appelé à prendre part aux réflexions. Au premier chef, cette étape visait à sensibiliser tout un chacun à l'importance du développement durable et aux divers concepts qui y sont liés. C'est pourquoi bon nombre de gestes étaient orientés vers la communication d'information (Action 1) : création et alimentation d'une

section de l'intranet et d'un babillard consacrés au développement durable, organisation de conférences-midi, formation des personnes-ressources, diffusion de brèves, de capsules, etc.

Un autre volet central du premier plan d'action consistait à améliorer des pratiques de l'organisation en vue de participer à l'atteinte des objectifs de la **Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable** (Action 3). Les efforts déployés dans cette optique visaient surtout la réduction de notre consommation de matière (notamment le papier) et d'énergie ainsi que la gestion responsable de nos matières résiduelles.

D'autres actions prévues au plan d'action de développement durable (Actions 2 et 4) concernaient de près la qualité de vie du personnel : saines habitudes de vie, bien-être au travail, gestion des risques liés à la santé, par exemple.

Finalement, quelques gestes contenus dans le plan d'action 2008-2013 visaient à favoriser la collaboration entre notre organisation et d'autres MO (Action 5). C'est dans ce contexte que nous avons implanté la terminologie du développement durable, de concert avec le Bureau de coordination du développement durable et le Bureau de normalisation du Québec, et que la Commission de toponymie a mis en œuvre le projet des douze toponymes « coups de cœur de l'année ».

Nous sommes d'avis que l'ensemble des objectifs de cette première étape ont été atteints : les membres du personnel sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de participer à la démarche de développement durable et connaissent de mieux en mieux les seize principes qui soutiennent ce mode de gouvernance.





La prochaine étape de la démarche de développement durable

.....

Si le premier plan d'action était principalement axé sur les aspects internes de l'organisation, le projet du gouvernement du Québec, explicité dans la **Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020**, consiste maintenant à se tourner vers l'externe : les parties prenantes des MO, les citoyens et les citoyennes, les entreprises et les diverses communautés qui ont recours aux services de la fonction publique. Il s'agit, pour le gouvernement du Québec, de maintenir son engagement à faire preuve d'exemplarité en matière de développement durable et de contribuer, en tant que moteur du changement, à l'adoption de saines habitudes de gouvernance pour assurer la pérennité de la qualité de vie des hommes et des femmes.

Cette nouvelle stratégie comporte huit orientations :

- 1.** Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique;
- 2.** Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable;
- 3.** Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- 4.** Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
- 5.** Améliorer par la prévention la santé de la population;

6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
7. Soutenir la mobilité durable;
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les plans d'action des MO sont essentiels à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale. C'est pourquoi les membres du comité de développement durable de l'Office québécois de la langue française ont élaboré le présent document en tenant compte des préoccupations suivantes :

- proposer des gestes significatifs et innovants, à la hauteur de l'ambition annoncée dans la Stratégie, mais réalisables compte tenu du contexte économique actuel;
- proposer des actions ancrées dans la réalité de l'organisation, mais suffisamment souples pour être adaptées en fonction de contraintes éventuelles ou de circonstances opportunes;
- proposer des indicateurs qui témoignent fidèlement de l'état d'avancement des réalisations sans compliquer la reddition de comptes.

Le défi est de taille : faire en sorte que les principes de développement durable servent de trame solide à toutes les activités constituant le cœur de la mission de l'Office et favoriser l'adhésion à une démarche de plus en plus collaborative et participative. À cet égard, un projet émanant du ministère de la Culture et des Communications vise à réunir, dans un même groupe de travail, les divers organismes relevant du portefeuille ministériel pour favoriser la cohésion des actions entreprises. Le partage des expériences et l'échange d'idées sont ainsi facilités, au profit de tous les acteurs mis à contribution.



Les activités incontournables

Dans sa Stratégie de développement durable, le gouvernement du Québec énonce un certain nombre d'objectifs prioritaires auxquels les MO devront prêter une attention particulière. Il s'agit des activités incontournables :

- 1.** Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable;
- 2.** Prise en compte des principes de développement durable;
- 3.** Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable;
- 4.** Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises;
- 5.** Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial.

Pour cette raison, notre plan d'action de développement durable 2016-2020 comporte des gestes qui contribueront à l'atteinte de ces objectifs. Seules les activités incontournables 4 et 5 n'ont pas été retenues. L'activité 4 s'adresse aux ministères et aux organismes qui s'investissent particulièrement auprès des entreprises et qui participent au plan d'accompagnement-conseil de celles-ci, ce qui n'est pas le cas de l'Office québécois de la langue française. Quant à l'activité 5, elle s'adresse aux MO qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Bien que l'Office soit parfois appelé à collaborer avec ces organismes, ses activités ne sauraient avoir un effet notable sur ceux-ci.

Le plan d'action de développement durable 2016-2020

Cette section présente l'ensemble des engagements de l'organisation en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable. À chaque engagement correspondent un ou plusieurs gestes concrets, des indicateurs et des cibles. Consulter l'annexe II pour une version du plan d'action sous forme de tableau synoptique. Les orientations pour lesquelles nous planifions des actions sont les suivantes :

- 1.** Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique;
- 4.** Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.

Les six autres orientations n'ont pas été retenues. Pour connaître les diverses raisons qui ont guidé ce choix, consulter l'annexe I.





Orientation 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (Activité incontournable 1)

.....

Engagement : Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées dans les activités quotidiennes.

Action 1

Favoriser les achats responsables

.....

Les achats effectués par l'Office doivent d'abord et avant tout respecter un critère propre à notre organisation : les produits (leur emballage, leur guide d'utilisation, etc.) doivent être en français. Ensuite, de nombreux autres critères doivent être pris en compte : matériaux et procédé de fabrication, lieu de fabrication, conditions des travailleurs, façon de disposer du produit en fin de vie, etc. Bien qu'il existe déjà divers outils qui peuvent guider nos choix à cet égard, nous souhaitons nous doter d'une politique d'acquisition responsable afin de formaliser les critères sur lesquels nous appuyer lors de décisions d'achat.

Nous souhaitons de plus nous assurer que des vérifications seront faites pour que les critères de responsabilité soient respectés. La mesure des résultats s'étalera sur trois années, ce qui nous permettra d'ancrer dans nos pratiques le réflexe de valider les choix d'achat à l'aide des outils disponibles.

Date d'adoption de la politique d'acquisition responsable

➤ 31 mars 2018

Pourcentage d'achats effectués pour lesquels la responsabilité a été vérifiée

- 40 % en 2017
- 60 % en 2018
- 80 % en 2019





Action 2

Favoriser la juste utilisation du papier

.....

Depuis quelques années, l'Office réduit sa consommation de papier, notamment grâce à la modernisation des pratiques de la Commission de toponymie et à la numérisation du cahier des membres de l'Office.

Nous souhaitons d'abord établir un bilan réaliste de la consommation de papier dans toute l'organisation pour être en mesure de déterminer quels aspects il y aurait lieu d'améliorer. En fonction du bilan, nous proposerons divers moyens en vue de réduire l'utilisation du papier. Il faut noter que l'expérience de la Commission en la matière sera sans aucun doute un atout pour la mise en place de nouvelles pratiques.

Date de dépôt du bilan de la consommation de papier

➤ 31 décembre 2018

Date de dépôt de l'avis sur les possibilités de réduction

➤ 31 mars 2020

Action 3

Améliorer en continu la gestion responsable du parc informatique

.....

L'Office s'engage à poursuivre une gestion responsable de son parc informatique, notamment en ce qui concerne la durée de vie utile des appareils (ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.) et la façon d'en disposer. Il s'agira également de réfléchir aux moyens d'évaluer de façon précise les besoins en matière d'équipement informatique.

Nombre et nature des moyens mis en œuvre

➤ 2 moyens d'ici 2020

Engagement : Prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'efficacité de l'Office relativement aux pratiques de gestion responsables

Action 4

Adopter des critères pour favoriser les pratiques responsables, notamment en ce qui concerne les déplacements, les réunions et l'information transmise aux entreprises, aux citoyens ainsi qu'aux partenaires
.....

L'Office désire optimiser ses pratiques, ou rendre durables certaines pratiques déjà efficaces, en ce qui concerne l'organisation de réunions, les déplacements des employés et la diffusion de l'information. Pour ce faire, il se dotera d'outils de type aide-mémoire (grille d'évaluation ou liste de critères) qui lui permettront de valider continuellement les choix qui seront faits.

Date d'adoption d'une grille d'évaluation des pratiques responsables relatives à l'organisation de réunions des comités officiels de l'Office et de la Commission

➤ 31 mars 2017

Date d'adoption de critères permettant de s'assurer que les déplacements des employés sont optimaux

➤ 31 mars 2017

Date d'adoption d'un aide-mémoire concernant les meilleures pratiques de diffusion de l'information dans un souci de développement durable

➤ 31 mars 2017





1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2)

Engagement: Prendre en compte les principes de développement durable dans les dossiers stratégiques de l'Office.

Action 5

Intégrer une grille encadrant la prise en compte des principes de développement durable à tout dossier stratégique présenté au comité directeur

.....

Cette action consiste à adopter un outil de prise en compte des principes de développement durable à l'intention des gestionnaires siégeant ou participant au comité directeur de l'organisation. Cette grille permettra ainsi aux décideurs et aux décideuses de garder en tête les nombreux aspects qu'il faut prendre en considération lors de toute prise de décision. Il s'agit d'un aspect primordial de l'intégration du développement durable dans la gouvernance des ministères et organismes de la fonction publique, et l'Office se fera un point d'honneur de mettre ces principes au cœur de ses réflexions.

Date d'adoption de la grille par le comité directeur

➤ 31 mars 2017

Action 6

S'assurer que le comité de développement durable joue un rôle-conseil sur les questions relevant de sa compétence

.....

Les membres du comité de développement durable de l'Office s'engagent à se rendre disponibles, selon les besoins, pour un accompagnement concernant la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et la prise en compte de ses principes.

Nombre et nature des mandats d'accompagnement assumés par un membre du comité de développement durable

➤ S. O.

1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Engagement : Favoriser, chez le personnel de l'Office, l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de développement durable.

.....





Action 7

Former les gestionnaires à la prise en compte des principes de développement durable

.....

Au cours de la mise en œuvre du précédent plan d'action de développement durable, la formation était à l'honneur. La presque totalité des employés et des gestionnaires ont été informés à propos des 16 principes de développement durable ou des divers aspects qui y sont liés. Il sera important de s'assurer, au fil du temps, que les gestionnaires demeurent bien informés et conscients du rôle qu'ils jouent dans la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable. Dans cette optique, nous prévoyons qu'une formation sera donnée aux gestionnaires vers la fin de la période couverte par le présent plan.

Date de la formation

➤ 30 septembre 2019

Pourcentage des gestionnaires formés

➤ 90 %

Action 8

Mettre en valeur les liens existants entre les activités de l'organisation et les principes de développement durable

.....

Cette action a pour objectif de familiariser le personnel avec les principes de développement durable les moins bien connus en démontrant de quelle façon les activités de l'Office y contribuent. En faisant des liens concrets entre nos activités quotidiennes et ces principes, nous pensons rendre chacun et chacune plus habile à appliquer les divers concepts mis de l'avant par la stratégie de développement durable.

Nombre et nature des moyens mis en œuvre

➤ 1 par année

Action 9

Maintenir différentes activités de promotion et de sensibilisation

.....

Dans le précédent plan d'action, de nombreux gestes concernaient la communication (alimentation d'un babillard et d'une section de l'intranet, publication de brèves, conférences-midi, etc.). Pour la nouvelle période qui s'amorce, nous projetons de poursuivre quelques activités de communication ciblées afin de maintenir le personnel bien informé et de favoriser les échanges sur le sujet.

Nombre et nature des moyens mis en œuvre

➤ 4 par année

1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (Activité incontournable 3)

Engagement : Promouvoir des noms de lieux qui favorisent la sauvegarde et la mise en valeur de nos patrimoines et contribuer au rayonnement de la langue française.

.....





③ Action 10

Adopter une procédure particulière visant l'échange d'informations entre la Commission et les différents acteurs, dans le cadre du Programme de désignations commémoratives

.....

Le Programme de désignations commémoratives de la Commission de toponymie consiste à attribuer des noms de personnalités notoires à des lieux innommés. Pour ce faire, d'une part, une Banque des candidats aux hommages toponymique sera constituée. D'autre part, la Commission projette d'accentuer les communications avec les acteurs locaux, notamment avec les municipalités, afin de mieux les accompagner dans les projets commémoratifs. Cette action permet d'atteindre deux objectifs liés à l'Agenda 21 de la culture : « 1. Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire » et « 20. Intégrer la dimension culturelle dans les processus d'aménagement et de développement du territoire de manière à améliorer la qualité de vie des populations, à renforcer le sentiment d'appartenance et à favoriser l'attractivité des milieux ».

Date d'approbation du Programme de désignation commémorative (y compris la procédure)

► 31 mars 2017

③ Action 11

Promouvoir l'utilisation du français dans les domaines scientifiques et techniques

.....

Bien sûr, la promotion du français fait partie intégrante de la mission de l'Office. Par cette action, notre organisation souhaite aller plus loin et intensifier la diffusion de la terminologie française propre à des domaines scientifiques et techniques ciblés. Cela permet de contribuer à l'objectif 3 de l'Agenda 21 de la culture : « Veiller à ce que le français, en tant que langue officielle du Québec, demeure la langue commune de la vie publique de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, quelle que soit leur origine ». Les moyens choisis pour favoriser cette diffusion pourront notamment inclure l'utilisation des réseaux sociaux.

Nombre et nature des moyens mis en œuvre

➤ 1 par année





Orientation 4: Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables

Engagement: Soutenir les candidats aux ordres professionnels en vue de la reconnaissance de leurs compétences langagières.

Action 12

Mettre en place des moyens afin de soutenir les candidats aux ordres professionnels qui doivent réussir l'examen de français de l'Office

.....

L'Office a récemment entrepris de réviser les examens de français destinés aux candidats aux ordres professionnels et à l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ). Dans cette optique, l'Office poursuit actuellement le projet de refonte de ses examens de français selon l'approche par compétences. Le nouveau modèle d'examen a été présenté à l'ensemble des 46 ordres professionnels ainsi qu'à l'OACIQ. Actuellement, environ la moitié des scénarios contextualisés à chaque profession et selon les profils de compétences langagières précédemment produits ont été réalisés.

Date de réalisation

► D'ici 2020



Annexe 1

Tableau des exclusions

Objectifs de la stratégie gouvernementale 2015-2020 non retenus par l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie

- 1.** Les responsabilités découlant de sa mission, de son mandat, de ses compétences ou de son champ d'intervention ne permettent pas à l'organisme de contribuer à l'atteinte de cet objectif gouvernemental.
- 2.** Un autre engagement de l'organisation concourt déjà à l'atteinte de cet objectif gouvernemental.

Libellé des orientations et des objectifs non retenus		Motif
Orientation 1	Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique	
Objectif 3	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales	1
Objectif 6	Coopérer aux niveaux national et international au développement durable, en particulier avec la Francophonie	1
Orientation 2	Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable	
Objectif 1	Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	1
Objectif 2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	1
Objectif 3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	1
Objectif 4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	1
Objectif 5	Aider les consommateurs à faire des choix responsables	1
Orientation 3	Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	
Objectif 1	Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et à maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée	1
Objectif 2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société	1
Orientation 4	Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	
Objectif 2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	1
Objectif 3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	1

Orientation 5	Améliorer par la prévention la santé de la population	
Objectif 1	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	1
Objectif 2	Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	1

Orientation 6	Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	
Objectif 1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire <i>Explication : Du fait de sa mission qui est de s'assurer que les territoires du Québec sont nommés avec justesse, la Commission de toponymie participe aux bonnes pratiques d'aménagement du territoire.</i>	3
Objectif 2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	1
Objectif 3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	1
Objectif 4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	1

Orientation 7	Soutenir la mobilité durable	
Objectif 1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	1
Objectif 2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre	1

Orientation 8	Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	
Objectif 1	Améliorer l'efficacité énergétique	1
Objectif 2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	1
Objectif 3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre	1

Annexe II

Tableau synoptique

Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Engagement de l'organisme: Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées dans les activités quotidiennes

Action		Indicateur	Cible
1	Favoriser les achats responsables	<ul style="list-style-type: none">➤ Date d'adoption de la politique d'acquisition responsable➤ Pourcentage d'achats effectués pour lesquels la responsabilité a été vérifiée	<ul style="list-style-type: none">➤ 31 mars 2018➤ 40 % en 2017➤ 60 % en 2018➤ 80 % en 2019
2	Favoriser la juste utilisation du papier	<ul style="list-style-type: none">➤ Date de dépôt du bilan de la consommation de papier➤ Date de dépôt de l'avis sur les possibilités de réduction, s'il y a lieu➤ Nombre et nature des moyens mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none">➤ 31 mars 2018➤ 31 mars 2020
3	Améliorer en continu la gestion responsable du parc informatique	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre et nature des moyens mis en place	<ul style="list-style-type: none">➤ 2 moyens d'ici 2020

Engagement de l'organisme: Prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'efficience de l'Office relativement aux pratiques de gestion responsables

Action		Indicateur	Cible
4	Adopter des critères pour favoriser les pratiques responsables, notamment en ce qui concerne les déplacements, les réunions et l'information transmise aux entreprises, aux citoyens ainsi qu'aux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Date d'adoption d'une grille d'évaluation des pratiques responsables lors de l'organisation de réunions des comités officiels de l'Office et de la Commission ➤ Date d'adoption de critères permettant de s'assurer que les déplacements réalisés par les employés sont optimaux ➤ Date d'adoption d'un aide-mémoire concernant les meilleures pratiques de diffusion de l'information dans un souci de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 31 mars 2017 ➤ 31 mars 2017 ➤ 31 mars 2017

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Engagement de l'organisme: Prendre en compte les principes de développement durable dans les dossiers stratégiques de l'Office.

5	Intégrer une grille encadrant la prise en compte des principes de développement durable à tout dossier stratégique présenté au comité directeur	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Date d'adoption de la grille par le comité directeur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 31 mars 2017
6	S'assurer que le comité de développement durable joue un rôle-conseil sur les questions relevant de sa compétence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et nature des mandats d'accompagnement assumés par un membre du comité de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ s. o.

Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Engagement de l'organisme: Favoriser, chez le personnel de l'Office, l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de développement durable

Action		Indicateur	Cible
7	Former les gestionnaires à la prise en compte des principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Date de la formation ➤ Pourcentage des gestionnaires formés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 30 septembre 2019 90 %
8	Mettre en valeur les liens existants entre les activités de l'organisation et les principes de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et nature des moyens mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 par année
9	Maintenir différentes activités de promotion et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et nature des moyens mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 par année

Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Engagement de l'organisme: Promouvoir des noms de lieux qui favorisent la sauvegarde et la mise en valeur de nos patrimoines et contribuer au rayonnement de la langue française

Action		Indicateur	Cible
10 	Adopter une procédure particulière visant l'échange d'informations entre la Commission et les différents acteurs, dans le cadre du Programme de désignations commémoratives	► Date d'approbation du Programme de désignations commémoratives (y compris la procédure)	► 31 mars 2017
11 	Promouvoir l'utilisation du français dans les domaines scientifiques et techniques	► Nombre et nature des moyens mis en œuvre	► 1 par année

 Ce logo indique que ces actions sont liées à l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Orientation gouvernementale 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental 4.1

Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables

Engagement de l'organisme : Soutenir les candidats aux ordres professionnels en vue de la reconnaissance de leurs compétences langagières

Action		Indicateur	Cible
12	Mettre en place des moyens afin de soutenir les candidats aux ordres professionnels qui doivent réussir l'examen de français de l'Office	➤ Nombre et nature des moyens mis en place	➤ D'ici 2020

